

CABINET

P : 2965 - Tél. : (242) 81 58 29
Fax. : (242) 81 50 56
E-mail : minicomcongo@yahoo.fr

Réf. N° 023 /MCA-CAB/SP/2014

CIRCULAIRE

Il est rappelé aux gérants des Pressings que les dispositions du décret n° 2011-485 du 20 juillet 2011, règlementant la Production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique, notamment en son article 3, alinéa 5, ne s'appliquent plus à leurs activités, pour cause du mauvais usage de ces produits qui impactent négativement notre environnement.

Toutes les autorisations initialement accordées à ces établissements, encore en cours de validité, sont annulées.

Les directeurs généraux de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales et du commerce intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la stricte application de la présente circulaire qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 30 janvier 2014

Munari
Claudine MUNARI



AMPLIATIONS

Pressings 24
MCA-CAB 1
DGCI 1
DGCRFC 1
Chambres de Commerce..... 1
Syndicats Professionnels..... 1
Archives..... 1/30